



Delis de fuite et refus d obtemperer

Par **Quadeur**, le **27/08/2012** à **13:16**

Bonjour,

J ai une question pour un frere

Il passe au tribunal en septembre, pour un delis de fuite car il s'est prit une cloture et refus d obtemperer

Il a fait reparer la cloture mais la proprietaire a quand meme porte plainte

Que risque t il?

Il vient de perdre son emploi, vont il en tenir compte

Merci a ceuxqui repondront